

REGLEMENT DE LA COURSE DES MELONS 2026

1 – ORGANISATION-PARTICIPATION

-L'association du MACC LUSIGNAN organise une course pédestre le dimanche 6 septembre 2026, ouverte à tous licenciés ou non à partir de 16 ans (de 16 à 18 ans : autorisation parentale) sur la commune de COULOMBIERS.

2 – PARCOURS

-La distance à parcourir est une boucle de 7,5 km ou une boucle de 15 km, en majorité sur chemins. Le parcours est commun jusqu'au 3ème km puis les deux distances se séparent. Un ravitaillement sera prévu sur le 7,5km, deux sur le 15km et un à l'arrivée. Dénivelé entre 10 et 30m D+.

3 – DEPART

-A 9h30 précise à l'ancien camping (derrière la salle des fêtes) le dimanche 6 septembre 2026.

4 - ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

-Les droits d'engagement sont fixés à **8€ pour le 7,5km et 10€ pour le 15km**, (Chèque libellé à l'ordre de « MACC LUSIGNAN »).

-Inscriptions en ligne sur le site : <http://runchrono.fr>

-Inscriptions par courrier avant le vendredi 04 septembre 2026 – 18 h - dernier délai, ainsi que la photocopie de la licence sportive ou le PPS, à l'adresse suivante :

BONNIN Emmanuel

22 Lotissement le clos du Palais

86600 COULOMBIERS

Tél : 06 27 20 71 46

<http://macc-lusignan.kalisport.com/>

-Retrait des dossards à la salle des fêtes de COULOMBIERS, le dimanche 06 septembre 2026 de 08h00 à 09h15

-Chaque coureur devra remettre lors du retrait de son dossard, soit pour les licenciés, une photocopie de sa licence sportive et pour les non licenciés, un PPS (Pass prévention santé) valide pour le jour de la course téléchargeable sur : <https://pps.athle.fr/>

- Chaque concurrent devra se munir d'une **ECO TASSE** pour les ravitaillements, ainsi que d'**épingles à nourrice** ou d'un **porte-dossard**. Le **dossard** devra être porté **à l'avant du coureur**, parfaitement visible, et **ne devra en aucun cas être plié**, le système de **puce** ne devant pas être détérioré.

- Le **respect entre coureurs** est une règle fondamentale de l'épreuve. Tout comportement déplacé, agressif, insultant ou portant atteinte à un autre participant ou aux bénévoles pourra entraîner une **disqualification** immédiate par l'organisation. Chaque athlète s'engage à adopter une attitude **sportive**, bienveillante et conforme aux valeurs du trail et de la course à pied.

5 - CLASSEMENT ET RECOMPENSES

-Chronométrage par puce électronique. La puce sera récupérée à l'arrivée.

-Un lot offert à chaque participant inscrit en ligne.

-Récompenses aux trois premiers de chaque distance à partir de 11h45.

6 – ASSURANCES

-Responsabilité civile souscrite auprès de la SMACL. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

7 – SECURITE

-Des commissaires de courses assureront la sécurité tout au long du parcours.

-Une équipe de premiers secours assureront le service médical.

8 - INFOS DIVERSES

-Douches au stade de foot.

-Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant la course.